

## DECLARATION LIMINAIRE (2)

### DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT PJJ SECTION DES YVELINES LUE A L'OCCASION DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL DU 14.12.2010.

A propos du STEI des Yvelines.

*« Le CAEi n'existe plus, vive le STEI des Yvelines !!! »,*

*« Le nouveau dispositif est pérenne. Il a été validé dans son organisation et ses moyens par toutes les instances hiérarchiques de la PJJ, de la DR PJJ IDF à la Centrale... »,*

Tels étaient, à l'occasion du CTPD des 10 et 24.11.2009 sur les restructurations au sein des services et établissements de la PJJ des Yvelines, les propos affirmatifs et rassurants tenus devant les organisations représentatives des personnels par la direction départementale de la PJJ des Yvelines.

Et puis...

Et puis, *« Fini, terminé, on remballe... »*.

Il aura donc suffi d'un an pour que les plus belles assurances de l'administration soient battues en brèche par... cette même administration !

Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent... certes, mais là, il s'agit d'un outil de travail et d'emplois.

Cette annonce nouvelle n'en est donc que plus inacceptable !

Cela fait des mois que la CGT PJJ dénonce les mauvais coups portés par la RGPP 1. Cela fait également longtemps que la CGT PJJ annonce que l'Etat et ses administrations, toujours plus serviles, vont se lancer dans la RGPP 2, dispositif tout aussi annonciateur de fermetures de services et destructeur d'emplois publics.

RGPP 1, RGPP 2, nous ne vous parlons pas des improbables syndromes grippaux de Madame BACHELOT mais bel et bien de la politique de casse sociale mise en œuvre sans discernement par le gouvernement, sa majorité UMP et des responsables d'administration gagnés aux principes de la « **déforme** » !

Le CTPD des Yvelines, réuni ce jour, va discuter de cette fermeture annoncée d'un service. Il aura à connaître les modalités précises de la mise à mal de cet outil d'insertion pourtant encore valorisé il y a peu...

**Quels sont les tenants et les aboutissants qui justifient ce retournement de situation ?**

**Quelles sont les justifications techniques et/ou pédagogiques qui autorisent l'administration à conclure à la nécessité de la disparation d'un tel service ?**

**Quelles en sont les conséquences en termes d'emplois ?**

**Quelles sont les futures modalités d'organisation et de rattachement des UEAJ aux EPE du département ?**

**Ces EPE sont-ils d'ailleurs eux-mêmes assurés de survivre à l'année 2011 ?**

De tout cela, nous ne savons rien ou si peu...

De tout cela, nous n'entendons plus rien !

Les quelques documents préparatoires sont, à cet égard, très éloquents.

Rien de concret, rien de réel. Pas de bilan départemental, ni de perspectives ou de prospectives locales !

L'administration départementale, instrument de régulation locale, n'a même plus la marge de manœuvre d'élaboration, de réflexion, de concertation avec les équipes de professionnels de terrain que nous sommes.

Sa réflexion en la matière est nulle ou quasi nulle...

Hormis « **le saut dans l'inconnu** », il ne sera présentée aucune assurance, aucun plan concerté, aucune garantie d'avenir...

Vous convoquez ce CTPD ; nous vous proposons juste d'entamer le débat et certainement pas de le conclure !

Vous devrez d'abord et avant tout répondre aux questions des organisations représentatives et expliquer la voie vers laquelle vous entendez mener les personnels.

Vous devrez ensuite expliquer la pertinence éventuelle des choix qui sont les vôtres.

# CGT - PJJ Section des Yvelines

Vous devrez, enfin, garantir l'emploi et les outils professionnels.

Vaste chantier... qui ne sera pas clôturé ce jour !

Pour la CGT PJJ, nous avons dit.